

COMMUNE DE BOUBERS-LES-HESMOND

Département

Pas-de-Calais

Arrondissement

Montreuil-sur-Mer

Canton

Campagne-lès-Hesdin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal du 6 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 6 février à 20h15, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire

de ses séances sous la présidence de Monsieur TETARD Francis, Maire, en suite de convocation en date du 31 janvier 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : Mr Tetard Francis, Mr Glaçon Patrice, Mme Venant Annick, Mme Machin Marie-Josée, Mr Gosse Laurent, Mr Regnier Damien, Mr Chassagne Jean-Noël

Madame VENANT Annick est élue secrétaire de séance.

Délibération concernant le projet éolien sur le territoire de la commune de Boubers les Hesmond :

Par arrêté en date du 9 décembre 2022, le Préfet du Pas de Calais a ouvert une enquête publique relative à la demande d'autorisation d'exploiter le parc Eolien des Magnolias sur le territoire de la commune de Boubers les Hesmond présentée par la SAS EOLIENNES DES MAGNOLIAS.

Il demande également de convoquer le Conseil Municipal afin qu'il puisse donner son avis sur cette demande dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Les conseillers municipaux confirment que ni eux, ni leurs proches n'ont signé d'accords fonciers avec la société Eoliennes des Magnolias, la société H2AIR ou l'une de ses sociétés filiales, sur des terrains leur appartenant ou exploités par eux à des fins agricoles.

Toutefois, certains conseillers sont propriétaires et /ou exploitants agricoles de terrains situés sur la zone d'implantation projetée, et qu'à ce titre, ils pourraient être éventuellement concernés à titre privé par la construction et l'exploitation du parc éolien, et ne souhaitent donc pas prendre part au vote et à la délibération de Conseil Municipal.

Les conseillers sont les suivants :

- Mme Machin Marie-Josée
- Mr Regnier Damien

Considérant que la société Eoliennes des Magnolias, filiale de H2AIR a pour projet d'installer 4 éoliennes sur le territoire de la commune de Boubers les Hesmond.

COMMUNE DE BOUBERS-LES-HESMOND

Considérant que le Conseil Municipal a reçu préalablement les renseignements de Mr Vital Renond, commissaire enquêteur sur les points positifs et négatifs de ce projet ainsi que les réponses aux questions posées aux permanences précédant cette information.

Considérant que le Conseil Municipal est en mesure de porter une réflexion éclairée sur l'opportunité de délibérer sur ce projet de Parc Eolien

Après discussion, le Conseil Municipal, décide à 2 voix pour, 2 voix contre et 1 blancs de ne pas ou d'accepter le projet éolien des Magnolias

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Le 6 février 2023
Le Maire,
Francis TETARD